

Brevet Professionnel Agricole Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères (BPA)



Objectifs

Développer les compétences et connaissances essentielles pour le poste de salarié dans une exploitation agricole, un groupement d'employeurs, un service de remplacement.

Le titulaire du BPA pourra ainsi réaliser diverses activités : préparation et distribution des aliments, observation et surveillance des animaux, soins de base, manipulations d'animaux, suivi des lots, utilisation, nettoyage et entretien des matériels, des équipements et des bâtiments et travaux culturaux.

Durée

860h ou 840h selon le statut en centre de formation et 350 h en entreprise sur 10 mois de septembre à juin.

Conditions d'inscription & pré requis

Avoir un projet professionnel dans le domaine de la production animale

Être âgé(e) au minimum de 18 ans

Justifier d'un an d'activité professionnelle tous secteurs confondus

Réaliser un entretien de motivation

Avoir une expérience professionnelle dans le secteur ou effectuer un Essai

en Milieu de Travail (stage, PMSMP, ...),

Inscriptions tout au long de l'année



Retrouvez nos résultats chiffrés



Coût de la formation et financement

De 9.30 à 13.45 € / heure selon le statut. Nombreux moyens de financement :

- Demandeurs d'emploi : possibilité de prise en charge dans le cadre du Plan Agriculture de la Région Grand-Est
- Autres situations : se renseigner auprès du CFPPA.



Contact : cfppa.obernai@educagri.fr

Formation et contenu RNCP 39065 (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire - Échéance 31/12/2028)

Le BPA délivre **6 unités capitalisables (UC)**. Elles doivent être toutes validées pour obtenir le diplôme mais elles peuvent être obtenues indépendamment les uns des autres et restent acquises à vie.

UC1 : Développer son identité professionnelle d'ouvrier d'élevage

UC2 : Réaliser des soins et des déplacements des animaux d'élevage

UC3 : Réaliser des travaux d'alimentation et d'entretien des lieux de vie du troupeau

UC4 : Réaliser des travaux mécanisés agricoles

UC5 : Réaliser des travaux d'entretien courant des matériels, bâtiments, installations et équipements d'élevage

UCARE : Réaliser les travaux de traite d'un troupeau laitier

ou

UCARE : Réaliser des travaux de transformation des produits de l'élevage

Pour les demandeurs d'emploi

Renforcement informatique et connaissances de base

Prévention et lutte contre les violences sexuelles et sexistes

Évaluation : Chaque UC est validée par des épreuves pratiques écrites et orales (entretiens d'explicitation).

Suivi et adaptation des parcours : Entretien individuel, positionnement, individualisation éventuelle des parcours.

Modalités pédagogiques : Formation alliant théorie et pratique permettant de développer ses compétences professionnelles. Visites pédagogiques. Certaines parties de modules pourraient être suivies en e-learning.

Personnes en situation de handicap : Établissement adapté à l'accueil des personnes en situation de handicap. Accompagnement personnalisé par notre référent handicap.

Débouchés et poursuites professionnelles

Le BPA débouche directement sur la vie active et permet d'exercer les métiers d'ouvrier qualifié en entreprises agricoles à dominante élevage. Possibilité de poursuite d'études en BPREA et en CS.

Pratique

Accès facile en transport (SNCF, BUS, parking).

Restauration sur place (salle de convivialité, cantine), Chambre en internat (sous réserve de disponibilité).

CDI, Centre pour Apprendre Autrement, Salle informatique libre service, aire de travaux pratiques, plateaux techniques, ateliers...



Contact : cfppa.obernai@educagri.fr